

# DEMANDE D'OCCUPATION RÉGULIÈRE DU DOMAINE PUBLIC

(STATIONNEMENT / DÉCHARGEMENT, ACCÈS FOURNISSEURS)

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception d'un arrêté municipal

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Date d'arrivée :/ / N° d'arrêté : PM //			
Facture n°€			
<u>DEMANDEUR</u>			
Raison sociale :			
N° SIRET (obligatoire) :			
N° TVA Intracommunautaire (obligatoire) :			
Adresse:			
Complément d'adresse :			
Code Postal : Ville :			
Téléphone : Portable :			
Nom de contact :			
E-mail :			
LIEU DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
☐ Première demande ☐ Prolongation			
Référence de la précédente réservation : PM / / /			
Lieu de l'occupation :			
*2 Joindre une photo si possible du lieu souhaité			
Date(s) de l'opération et les horaires(s) souhaités :			
Du/ au/ deh àh			
Nombre d'emplacements (dimension d'un emplacement 5m de longueur) :			
PARAPHE :			

## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

♣ Extrait Kbis de moins de 3 mois

Pièce d'identité du gérant

#### **TARIFS 2025**

Occupation régulière du domaine public (stationnement / déchargement, accès fournisseurs)

unité par mois € l'unité par mois

Le montant des sommes est arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.

Ces autorisations sont soumises à redevances Les autorisations ne sont délivrées qu'après le règlement de la facture

Espèces (dans nos locaux, avec l'appoint)

Moyens de paiement :

♣ Chèque à l'ordre « RÉGIE DES DROITS DE VOIRIE DE BEAUSOLEIL »

Virement

### DÉPÔT DU DOSSIER

COURRIER

Police Municipale Occupation du Domaine Public 25, boulevard de la République 06240 BEAUSOLEIL

**3** 04.93.41.71.33

COURRIEL:

odp@villedebeausoleil.fr



#### **IMPORTANT**

Pour être recevable, cette demande doit être adressée au minimum 8 jours ouvrés avant le début de l'occupation (hors week-end et jours fériés).

Pour toute prolongation, votre demande ainsi que son règlement devront être adressés 1 semaine avant la fin de votre autorisation.

Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera constatée par un procès-verbal.

<u>OUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.</u>

	L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.	avoir pris
À :	Signature	
Le : _	//	

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Police Municipale - service Occupation du Domaine Public 25, boulevard de la République - 06240 BEAUSOLEIL.